

DEPARTEMENT  
MARNE

CANTON  
EPERNAY 1

## Commune de CHAMPILLON

Arrêté du Maire  
N°2023-07

**ARRETE DE DEMISSION D'UN FONCTIONNAIRE  
MONSIEUR MICHAEL MEUNIER  
GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A  
TEMPS NON COMPLET  
à raison de 20 heures hebdomadaires**

Le Maire de la Commune de Champillon,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu la demande écrite de démission non équivoque présentée par Monsieur Michael MEUNIER, Adjoint technique territorial, à compter du 19/02/2023,
- Considérant qu'il appartient à l'employeur de fixer la date définitive de cessation de fonctions,
- Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à Monsieur Michael MEUNIER,

### ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 19/02/2023, la démission de Monsieur Michael MEUNIER est acceptée.

ARTICLE 2 : A la date précitée, Monsieur Michael MEUNIER est radié des cadres et perd sa qualité de fonctionnaire.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé.

Ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Marne.

Fait à CHAMPILLON le 23 janvier 2023,

  
Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le 23.01.23.....

Signature de l'agent :

